

Conseil d'école du 23 juin 2023

Présents :

Mme Rouchut (maire), Mme Dehays (adjoite chargée des affaires scolaires),
Mmes Martin, Tarnaud et Brissard, MM. Martin et Pusset, enseignants,
M et Mme Largillière, Mme Demnet, M Sardin, Mme Brière de l'Isle, Mme Larousserie, représentants
des parents d'élèves
Mme Pachaud (DDEN),
Mme Coussy (ATSEM), Mme Bernard (Cantinière)

Excusés :

Mme Lapaquette (IEN), Mme Gay (DDEN), M Longequeue (DDEN), M Magadou (représentant des
parents d'élèves)

Ordre du jour :

1. La rentrée 2023 - prévisions d'effectifs - répartition
2. Le projet d'école 2022/2026
3. Propositions d'amendement au règlement intérieur
4. Point Sorties
5. COOP USEP
6. Questions diverses

La rentrée 2023 – prévisions d'effectifs

CM2 : 11
CM1 : 15
CE2 : 10
CE1 : 9
CP : 15
GS : 16
MS : 21
PS : 17

Pour un total de 114 élèves. La promotion de PS qui arrive permet de maintenir une balance positive des effectifs.

Cela donnerait pour les effectifs des classes :

24 élèves de PS/MS (17 et 7)
23 élèves de MS/GS (14 et 9)
22 élèves de GS/CP (7 et 15)
19 élèves de CE1/CE2 (9 et 10)
26 élèves de CM1/CM2 (15 et 11)

Il faut noter que ces répartitions de classe sont temporaires, et des inscriptions supplémentaires pourraient amener à de gros changements.

2. Le projet d'école 2022/2026 :

En lien avec le projet d'école, M Pusset a déposé un dossier visant à faire labelliser l'école E3D (Ecole engagée dans une Démarche de Développement Durable). L'investissement de la municipalité, des familles et des enseignants a été reconnue et l'école est labellisée pour 3 ans. Il est possible pour la

suite de candidater au niveau 2 de la labellisation, cela impliquerait la mise en place d'un comité de pilotage EDD, ainsi que l'identification d'un référent DD, ainsi que l'élection d'écodélégués.

Le bilan annuel du projet d'école met en avant la bonne mise en marche vers les objectifs que nous nous sommes donnés. Toutefois, il faut noter que l'intention initiale d'investir les élèves dans une démarche d'écriture via l'élaboration périodique d'un journal de l'école n'a pas été tenue. Pour 2023/2024, nous renouvelons cette volonté, notamment en prévoyant un calendrier plus simple, un mode de diffusion numérique (sans impression, ce qui sera la moindre des choses considérant notre investissement dans les EDD) et des ambitions plus réalistes. L'enjeu sera surtout de mettre les élèves en situation authentique de communication.

3. Point règlement intérieur

M Pusset rappelle que le règlement intérieur n'a pas pour vocation de dicter des règles de conduite qui relèveraient de la bienséance ou de la morale, mais bien d'assurer la sécurité des élèves, ainsi que des conditions de travail qui permettent aux enfants de se trouver dans les meilleures dispositions possibles d'apprentissage. Ainsi, pour donner suite aux précédents conseils d'école, où ont été abordés notamment les sujets de la posture des élèves, du port de bijoux, et pour assurer qu'à la rentrée 2023, les familles se voient présenté un règlement intérieur mis à jour, M PUSSET souhaite proposer le vote de plusieurs amendements au règlement intérieur.

- Aucun médicament ne sera délivré, sauf P.A.I (Projet d'accueil individualisé) établi avec le médecin scolaire. De même, il est interdit de laisser aux enfants tout produits qui risquerait d'être ingéré (par exemple crèmes, baumes à lèvres, ...)
- Les bijoux sont également interdits, ils pourraient être source de blessures pour l'enfant qui les porterait.
- Il est rappelé aux familles qu'il est interdit de prendre des photographies dans l'école. Seuls les enseignants et services municipaux, avec les autorisations des familles, peuvent photographier les élèves.
- En cas d'absences prévues des enseignants, conformément à la loi, les élèves seront répartis le premier jour dans d'autres classes. Mais dès le second jour d'absence, ils ne seront plus accueillis à l'école.

M Pusset propose de mettre au vote le règlement intérieur amendé dans son ensemble. La difficulté concernant le dernier point vient du fait qu'en cas d'absence d'une enseignante de maternelle, il n'est pas possible de répartir les élèves dans l'autre classe (question de nombre) ou dans les classes de l'élémentaire (problème d'infrastructure et de matériel inadaptes aux élèves). Dans la pratique, les parents trouvent majoritairement des solutions de garde. Le conseil d'école propose que le vote de ce point soit repoussé. Les trois premiers amendements sont votés à l'unanimité.

4. Point sorties

Comme il sera mentionné dans le point COOP, chaque classe a bénéficié de rencontres, sorties, visites, concerts, cette année encore, et bien sûr de la « traditionnelle » sortie de fin d'année. M Pusset rappelle que toutes ces activités ont pour but de servir la scolarité des élèves. Chaque sortie est tournée vers la culture, des connaissances scolaires, les arts, les activités physiques, ou d'autres thèmes en lien avec le projet d'école.

Ainsi les élèves de maternelle ont pu visiter la ferme de Terr'Happy. Les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 sont allées au gouffre de Padirac et au rocher des aigles à Rocamadour. Les élèves de CM ont visité le parc du Bournat en Dordogne.

5. COOP USEP

Au 4/06/22, le solde du compte était de 14332,06 €

Au 5 juin 2023, le solde du compte était de 11109,85 euros, soit un déficit de 3222,21 euros.

Notons que cette année 2022/2023, la COOP a déjà financé de nombreuses sorties et animations, ainsi que du matériel pour les élèves, (via la COOP des enfants), mais aussi :

- Tous les élèves de l'école (du CP au CM2) ont été inscrits au tournoi Kangourou.
- Toutes les classes participent aux JMF.
- Toutes les classes participent aux rencontres USEP
- Intervention de Récréasciences pour toutes les classes,
- Visite à Limoges avec les musées de Limoges, dès la petite section
- Une sortie de fin d'année

Conseil des élèves :

Achats :

Les délégués, après avoir consulté leurs camarades demandent l'achat de :

- Un nouveau ballon de football en mousse gonflable.
- Un coffre de jardin
- 4 élastiques

Bilan du tournoi de pingpong.

Le tournoi a relancé l'activité pingpong, pour les participants comme pour les autres élèves. 25 élèves du CE1 au CM2 sont inscrits.

Problèmes divers

Problème des ballons de football qui arrivent sur le terrain de basket ou inversement....

Le problème vient surtout de ceux qui jouent au volley dans les couloirs de course.

Pour l'instant, on accepte le phénomène. Si c'est vraiment gênant, on décidera d'un espace dédié au volleyball.

Des gros mots sont signalés pendant les récréations

Les délégués distinguent bien les gros mots qui ne sont pas méchants des gros mots qui sont des insultes.

Attention aux insultes répétées qui sont du harcèlement et doivent être signalées immédiatement.

Du papier a été trouvé dans les lavabos

Attention, il faut bien mettre le papier dans les poubelles.

Aménagements

Les délégués rappellent qu'ils ont demandé :

Le terrain de billes : un terrain de terre, de 4 m de long sur 2,50 m de large, entouré de bordures en bois, implanté dans la zone proche de la fontaine.

La relance de la plantation d'arbres et peut-être d'arbres fruitiers.

Les carrés de potager.

Les tracés au sol. (Ballon prisonnier, 3 points, corners)

Le projet cabane à oiseaux.

Nouvelle demande :

Pour donner suite à l'intervention de la LPO en classe, Les délégués demandent s'il est possible de créer un bac à boue pour les hirondelles qui essaient d'installer des nids sur la façade est de l'école.

Madame la Maire répond que les tracés seront faits, ainsi que ceux prévus dans la cour des élèves de maternelle. Pour ce qui est des aménagements prévus, il va y avoir une demande de partenariat avec

les étudiants de la licence Aménagements paysagers du lycée des Vaseix. Si la commune de Saint Paul n'est pas retenue dans l'appel à projet, ces aménagements devront être travaillés en interne.

Questions diverses :

- Pourrait-on imaginer souhaiter la « fête des gens que l'on aime » plutôt que celle des mères ou pères ? Un enfant en particulier est toujours très marqué par le décès de son papa et cette fête est compliquée à imaginer pour lui.

Cette question ne relève pas du conseil d'école, chaque enseignant étant libre pédagogiquement de s'emparer, ou non, des occasions de ces fêtes pour porter un enseignement.

Les enseignants apprécient l'idée, c'est d'ailleurs ce qui a été réalisé dans les classes de M Martin et de Mme Brissard, où les élèves étaient invités à réaliser une carte, un objet, à destination des personnes de leur choix, sur la base du volontariat dans la classe de M Martin.

En revanche, ces fêtes figurant au calendrier, il ne relève pas de l'école de les cacher aux élèves.

- Questionnements concernant la cantine : des « cadeaux/récompenses » sont données à la cantine lorsque les enfants ont leur serviette de table. Ceux qui ne les ont pas ont au contraire des remarques, punitions et dernièrement auront été menacé de « faire des lignes ». Ne pourrait-on pas simplement remettre le permis à points, plus pédagogique, moins stigmatisant ? Distribuer des bonbons ou double ration de dessert en récompense ne nous paraît pas adapté aussi vis à vis de l'équilibre alimentaire que l'école soutient.

Madame Bernard explique que la « récompense » bonbons a été utilisée une fois (c'était en fait la même occasion que le double dessert), et il n'a jamais été question d'en faire un principe de fonctionnement. Deux jours avant, de nombreux élèves avaient oublié leur serviette de table. Les cantinières avaient alors plaisanté en promettant un dessert supplémentaire aux élèves équipés de leur serviette le surlendemain. Le jeudi le second dessert était donc un bonbon.

Mme la Maire explique que le permis à point a été abandonné, car il était reconduit sans l'implication des élèves. S'il doit y en avoir un à nouveau, il devra être reconstruit en collaboration avec les élèves.

A la rentrée, une réunion d'information sur le fonctionnement et le règlement de la cantine sera proposée à l'ensemble des parents d'élèves. Madame la Maire rappelle une nouvelle fois le rôle éducatif de la cantine scolaire. Les menus sont établis selon la grille des recommandations du Programme National Nutrition Santé. Les repas servis sont de qualité, variés et équilibrés. Ils sont facturés environ 2,50 euros. La cantine est un service proposé aux familles et n'a aucun caractère obligatoire.

- Est-il possible de faire l'entretien de la chaudière le mercredi ?

Extrait du PV du conseil d'école du 24 mars 2022 : « Mme la Maire explique que la commune adhère à un groupement de commandes pour la maintenance de la chaufferie, dans un souci d'économie d'échelle. La révision se fait toujours en période de chauffe, et chaudière éteinte : mars est la période la plus propice, car les températures sont normalement plus clémentes qu'en plein hiver. La chaudière doit être éteinte la veille, c'est pourquoi il a été demandé que l'intervention se fasse un mercredi. Que ce soit le mercredi matin ou après-midi, cela ne change rien à l'arrêt de la chaudière le mardi soir. »

Les entretiens de chaudière sont faits depuis 2 ans les mercredis. Le dernier a d'ailleurs été réalisé ce mercredi 21 juin.